3. 91. A

L'Ambassadeur du Luxembourg en France

à

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères LUXEMBOURG

Objet : Conférence de Presse du Président Pompidou du 21 janvier 1971

Par votre dépêche du 10 janvier vous avez bien voulu me faire parvenir un message adressé à M. Maurice Schumann dans lequel vous lui avez fait part de quelques considérations inspirées par la Conférence de presse du Président Pompidou du 21 janvier 1971. Comme j'ai pu vous le signaler par telex j'ai vu M. Schumann le 13 janvier à 17 heures 58, dans son bureau au Quai d'Orsay.

M. Schumann a lu tout de suite soigneusement votre lettre et m'a donné ses premières réactions que j'ai l'honneur de vous communiquer.

M. Schumann est opposé, à titre personnel, à la création de Ministres européens pour des raisons de bonne administration. Le Ministre a rappelé avec quelle discrétion cette proposition du Président Pompidou avait été accueillie par les gouvernements des cinq autres pays. M. Schumann estime qu'un Ministre qui ne contrôlerait plus la politique européenne perdrait de ce fait même la majeure partie de ses compétences et de son influence dans son gouvernement national. M. Schumann verrait, peut-être, des Secrétaires ou Sous-Secrétaires d'Etat siégeant à Bruxelles sous l'autorité des Ministres des Affaires Etrangères ce qui, d'après lui, diminuerait quand même le prestige et l'autorité des Représentants permanents qui ont fait un excellent travail. Rien ne dit que des Secrétaires ou Sous-Secrétaires d'Etat politiques feraient un meilleur travail que les

Représentant permanents qui, eux aussi, représentent leur gouvernement.

- 2. M. Schumann pour des raisons suffisamment connues qui sont une constante de la politique étrangère française ne pourrait accepter l'idée de faire présider le Conseil des Ministres européens par le Président de la Commission, quel que puisse être le rôle de ce président. M. Schumann estime qu'il faut séparer nettement les attributions de la Commission qui sont importantes et celles du Conseil des Ministres qui ont un tout autre caractère. Le Ministre est d'accord à déplorer avec vous les charges que représente la présidence mais il pense qu'on pourrait arriver à les alléger quelque peu par des mesures de rationalisation du travail du Conseil.
- Le Gouvernement français est toujours opposé à une élection directe du Parlement européen. M. Schumann a marqué quelque étonnement à l'égard de notre enthousiasme pour des élections directes puisque celles-ci amèneraient pratiquement l'absence de tout parlementaire luxembourgeois au Parlement européen. La pondération, afin de tenir compte de notre situation démographique fausserait de nouveau l'image que devraient donner les élections directes et serait donc en contradiction avec les principes qui sont à leur base même. Dans ce contexte M. Schumann estime qu'il est désirable de souhaiter et de réaliser des objectifs réalistes. Ceci dit, M. Schumann ne nie pas que le problème du contrôle démocratique des Institutions européennes et de leurs activités devra requérir l'attention des six ou dix gouvernements. Mon interlocuteur estime toutefois qu'on pourrait trouver une solution sans élire au suffrage universel un Parlement européen. Il semblerait d'ailleurs que le Gouvernement anglais est au moins aussi opposé à cette idée que le Gouvernement français.
- 4. Enfin, M. le Ministre Schumann m'a encore une fois répété la règle française à l'égard de l'unanimité. Il n'existe dans ce domaine aucune analogie entre la situation des gouvernements nationaux et celle du Conseil des Ministres de la CEE. En effet la règle démocratique qui veut qu'après délibération approfondie la minorité se rallie à la majorité, est tempérée par la possibilité des Ministres minoritaires d'un gouvernement national de donner leur démission. C'est une situation qui se rencontre assez souvent et qui permet à des hommes politiques de manifester ouvertement leur désaccord avec la politique de l'ensemble du Gouvernement. Cette situation n'existe pas dans les délibérations du Conseil des Ministres de la CEE et, par conséquent, il ne semble pas possible au Gouvernement français d'accepter la règle de l'unanimité dans les affaires communautaires.

M. Schumann après ces quelques précisions a insisté sur les dégâts que pourraient causer des indiscrétions au sujet de vos propositions. En effet, le Gouvernement français ne désire pas qu'à l'approche du Sommet les querelles d'école renaissent. M. Pompidou a l'intention de préparer mûrement ce Sommet en discutant avec ses partenaires toutes les questions qui pourraient figurer sur son ordre du jour. C'est-à-dire que le Sommet ne pourrait se tenir que s'il y a non seulement préparation sérieuse mais aussi accord de principe sur les principaux points à discuter. C'est pour cette raison que les consultations bilatérales et multilatérales qui devront conduire au Sommet devront être tenues dans un climat serein auxquelles seraient très nuisibles des querelles d'école sur la forme définitive de l'Europe.

M. Schumann m'a encore fait part de son désir de ne pas voir troubler l'harmonie de la visite de M. Pompidou à Luxembourg. Il espère par conséquent que la discrétion la plus stricte sera accordée à vos propositions par tous les Ministres auxquels vous comptez faire part de vos vues.